

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 : MODE D'EMPLOI

« L'ESC Amiens a toujours mis l'accent sur le développement des comportements professionnels de ses étudiants : l'insertion professionnelle est au cœur de notre dispositif de formation et bien au-delà du simple accompagnement de l'étudiant dans son savoir-être. Vous faites partie de notre dispositif et grâce à vous, nous plaçons l'étudiant et l'entreprise au cœur de notre pédagogie ! »

Yann Tournesac, Directeur Général de l'ESC Amiens

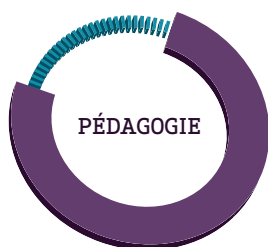
@ Yann Tournesac



« L'ESC Amiens nous offre la possibilité d'effectuer notre formation en alternance afin de nous professionnaliser davantage et d'être prêt à entrer sur le marché du travail dès la fin de notre cursus. L'apprentissage est selon moi le moyen le plus direct de construire son début de carrière et de comprendre les principes fondamentaux en entreprise. Cette année d'alternance m'aura fait grandir plus que jamais, et j'en ressors rempli d'expériences que je n'aurai jamais pu acquérir lors d'un cursus initial. »

Lucas THESIN, MGOE (Bac+5) en apprentissage.

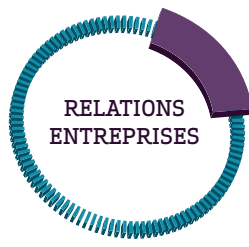
À QUOI NOUS SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



- Recrutement d'intervenants professionnels de haut niveau.
- Recrutement d'enseignants chercheurs pour une recherche appliquée à l'entreprise.
- Ouverture sociale et diversité.
- Mise en place de nouvelles filières professionnelles à l'écoute des besoins des entreprises.
- Financement d'innovations pédagogiques (digital Learning)

En savoir plus :

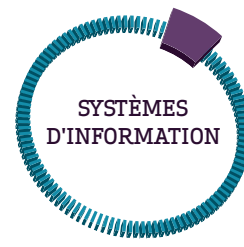
Département Académique :
Stéphanie Soulier - 03 22 82 23 47



- Conférences, ateliers, témoignages métiers, forum de recrutement...
- Portail d'offres : emploi, stage, alternance.
- Visites opérationnelles d'entreprises et suivi d'apprentissage.

En savoir plus :

Département Entreprises :
Emmanuelle Delavière - 03 22 82 24 19



- Développement des systèmes d'information et de communication entre l'école et les entreprises.
- Accès à différents logiciels, bases de données à des fins de recherche.
- Plateformes collaboratives dans le but d'une meilleure insertion professionnelle.

En savoir plus :

Département SI :
Marc Tilloy - 03 22 82 23 28

QUAND VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE

13% (EX «BARÈME»)?

VOTRE VERSEMENT DOIT
NOUS PARVENIR ENTRE LE

1er janvier

et le

31 mai 2021

À réception, nous vous adresserons un reçu libératoire avec le montant et la date de versement que vous devrez transmettre à votre OPCO

L'ESC Amiens est habilitée à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage de 13% avec le code UAI

0800080C

Bon à savoir !

Depuis 2020, la partie Barème/hors quota a changé d'appellation et se nomme dorénavant « solde de la taxe d'apprentissage ».

Ce solde, soit 13 % du produit de la taxe d'apprentissage due, est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur à destination des organismes de formation en application de l'article L. 6241-4 du Code du travail.

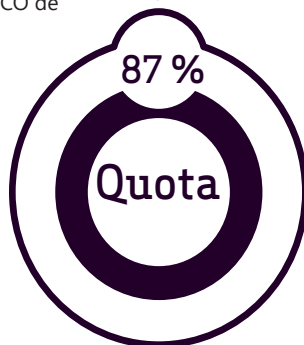
Taxe d'apprentissage 2021

0,68 %

de votre masse salariale brute 2020
(inchangée) hors Alsace-Moselle

QUOTA

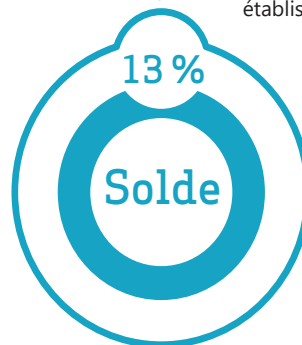
de votre taxe versé par
tranches à votre OPCO de
branche



Bénéficiaires exclusifs : les CFA
(Projet de décret D.6241-29 à D.6241-32)

SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (anciennement barème / hors quota)

de votre taxe versé **en direct** aux
établissements de votre choix



Adresser votre versement directement
à l'ESC Amiens avant le 31 mai 2021
(Projet de décret R.6241-19 et S)

COMMENT VERSER À L'ESC AMIENS ?



Par chèque, à l'ordre de :

ESC Amiens
Service Comptabilité
18 place Saint Michel
80038 Amiens cedex 1



Virement

Par virement bancaire :

Titulaire du compte : SUP DE CO AMIENS PICARDIE

Domiciliation : AMIENS ENTREPRISES

IBAN : FR76 3007 6025 4411 6240 0020 026

Code BIC : NORDFRPP



En nature :

Vous pouvez donner à l'ESC Amiens des matériels et équipements neufs ou déjà utilisés si l'utilité pour nos activités d'enseignement est avérée.

EN SAVOIR PLUS

Département Entreprises :

Emmanuelle Delavière - 07 70 22 86 65
emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com